REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

N° 2025/005/004

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er juillet, à 20h30,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Christelle **BRIU**, Joëlle **CAMPERS**, Michel **CLAIR**, Christine **CLEMENT**, Mathieu **LECLERCQ**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Frédéric **LIMBARINU**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Coline **MARGUERETTAZ**.

Absents excusés : Corentin **BOUCHER** (pouvoir à Joëlle **CAMPERS**), Romain **BOUVET**, Michèle **FERRARIS**, Eric **JACQUEMOUD**, Alexine **LAFAY**, Marie-Claude **SORREL**

Secrétaire de séance : Christel **MAILHÉ**
Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 12 - Votants : 13
Date de la convocation : le 26 juin 2025
Date de publication : 8 juillet 2025 au 8 septembre 2025

****

Délibération autorisant le maire à signer le marché de maitrise d'œuvre pour l'aménagement de la traversée du chef-lieu de Séez.

Vu le code général des collectivité territoriales et notamment l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant l'engagement prochain d'une procédure de publicité et de mise en concurrence pour la passation d'un marché public de maitrise d'œuvre pour l'aménagement de la traversée du chef-lieu de Séez, composé des secteurs suivants :

- Secteur A - Du giratoire du Reclus jusqu'au foyer
- Secteur B - Du foyer à la rue Saint-Pierre
- Secteur C - De la rue Saint-Pierre au giratoire des Grandes Alpes
- Secteur D - Croisement rue de Solu et de l'accès à l'école / entrée Sud-Est sur la RD902 y compris le parking, le chemin des Epinois et le parking des pénitents.

.../...

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20250701-2025-005-004-DE
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025

Considérant le montant total estimé des travaux pour l'ensemble des secteurs, et l'ensemble de maitre d'ouvrage concernés, à 5 049 917.23 euros HT, selon le tableau de répartition joint en annexe.

Considérant le montant estimé à 378 743.79 euros HT du marché de maitrise d'œuvre qui doit être engagé :

	Enveloppe financière prévisionnelle (valeur février 2025) _ pour l'ensemble du groupement de maitrise d'ouvrage	Coût estimatif de la maitrise d'œuvre	
		taux moy :	7,5%
Secteur A – Du giratoire du Reclus jusqu'au foyer	1 410 297,03 €		105 772,28 €
Secteur B – Du foyer à la rue Saint-Pierre	754 503,94 €		56 587,80 €
Secteur C – De la rue Saint-Pierre au giratoire des Grandes Alpes	1 490 178,76 €		111 763,41 €
Secteur D – Croisement rue de Solu et de l'accès à l'école / entrée Sud-Est sur la RD902 y compris le parking, le chemin des Epinois et le parking des pénitents.	1 394 937,50 €		104 620,31 €
	5 049 917,23 €		**378 743,79 €**

Considérant que ce montant est supérieur au seuil de procédure formalisée de 221 000 euros HT pour les marchés de services (marchés de maitrise d'œuvre), que le dépassement de ce seuil implique de recourir à une procédure de passation dite formalisée (appel d'offre ouvert ou restreint, procédure avec négociation, ...), que la procédure avec négociation a été retenue pour la passation du présent marché de maitrise d'œuvre.

Considérant la convention de groupement établie entre la commune de Séez, la communauté de commune CCHT et le SDES, et désignant la commune comme coordonnateur du groupement.

Considérant que Monsieur le Maire a reçu par délibération n°2020/020 délégation du conseil municipal pour la durée du mandat,

Considérant que le maire n'ayant pas délégation pour signer le futur marché de maitrise d'œuvre, il revient donc au conseil municipal, après attribution du marché par la CAO, soit de garder la compétence pour autoriser le Maire à signer le marché au terme de la procédure, soit d'autoriser dès à présent Monsieur le Maire à signer le marché de maitrise d'œuvre pour l'aménagement de la traversée du chef-lieu mentionné di dessus

Considérant le délai restreint dans lequel se retrouve la commune et l'ensemble des partenaires pour la passation de ce marché : engagement des travaux au milieu d'année 2026 ce qui implique le lancement de la mission de maitrise d'œuvre en décembre 2025.

.../...

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20250701-2025-005-004-DE
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025

Le conseil municipal est invité à donner délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'attribution et l'exécution de ce marché :

- Etendue du besoin : aménagement de la traversée du chef-lieu de Séez, composé des secteurs suivants :
  - Secteur A - Du giratoire du Reclus jusqu'au foyer
  - Secteur B - Du foyer à la rue Saint-Pierre
  - Secteur C - De la rue Saint-Pierre au giratoire des Grandes Alpes
  - Secteur D - Croisement rue de Solu et de l'accès à l'école / entrée Sud-Est sur la RD902 y compris le parking, le chemin des Epinois et le parking des pénitents.
- Besoin de la réalisation d'une mission complète de maitrise d'œuvre de la phase AVP, à la phase AOR, en ajoutant les missions complémentaires OPC (ordonnancement, pilotage, coordination) et missions complémentaires diverses selon les besoins techniques propres à l'opération, et ce pour l'ensemble des secteurs définis ci-dessus.
- Montant prévisionnel du marché :
  - Montant estimé des travaux : 5 049 917.23 euros HT
  - Montant estimé de la maitrise d'œuvre 378 743.79 euros HT

Monsieur le maire rappelle que les crédits nécessaires à l'organisation de cette opération, et selon la répartition définie dans la convention de groupement sont inscrits au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traversée du chef-lieu au terme de la procédure de publicité et de mise en concurrence.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN

MAIRIE DE SEEZ (SAVOIE)

Le secrétaire de séance,
Christel MAILHÉ

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20250701-2025-005-004-DE
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025